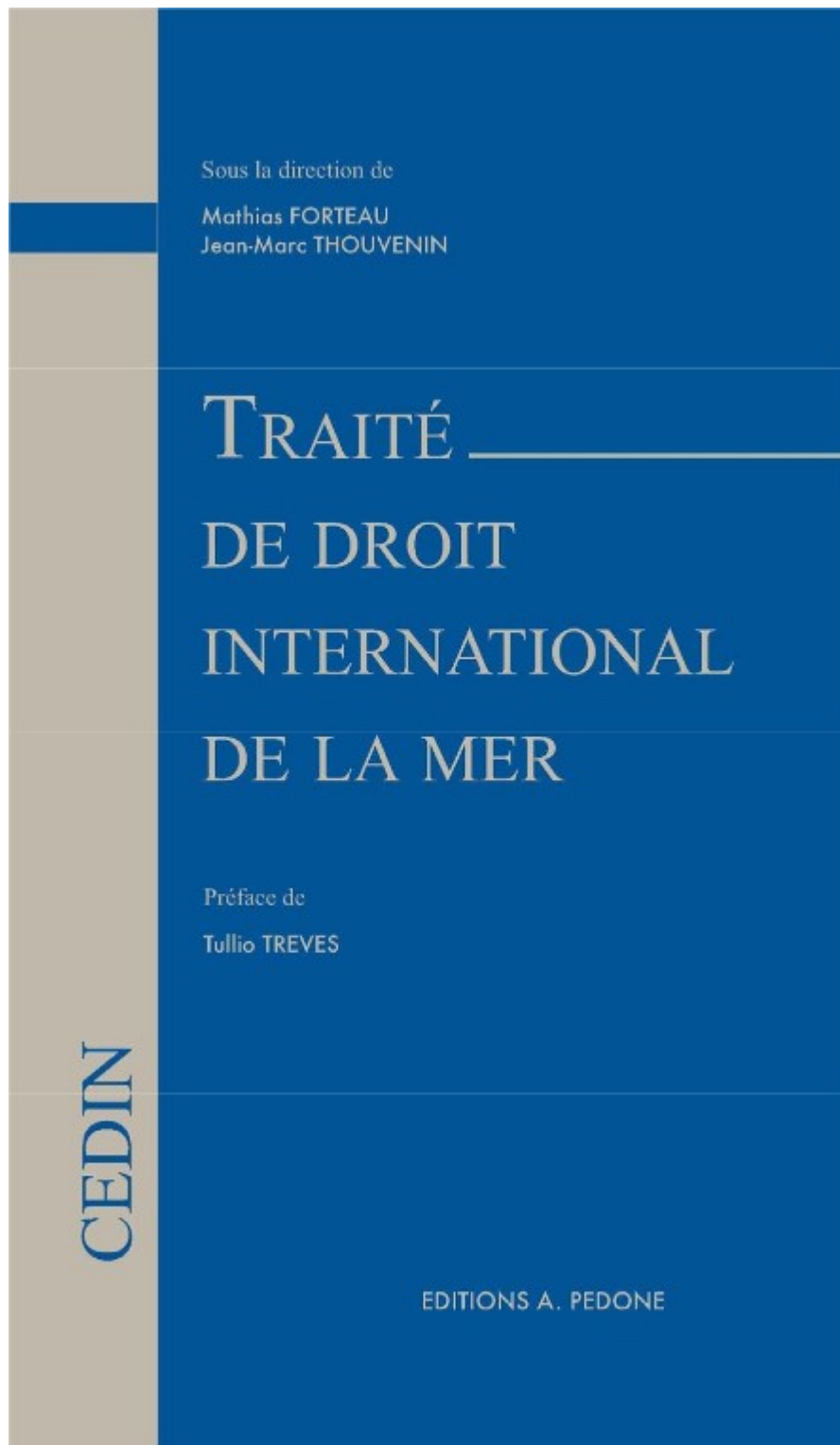


# Traité de droit international de la mer

FORTEAU, M., THOUVENIN J.-M. (DIR.), PARIS, PEDONE, 2017, 1321 P.

**Pourquoi un traité du droit international de la mer ? Et pourquoi un traité en français ? Ce sont les questions qui surgissent immédiatement devant cet imposant volume.**



En savoir plus sur le [site de l'éditeur](#)

L'utilité d'un examen détaillé et systématique du droit international de la mer, ce que l'idée même de traité suggère, me paraît évidente. Le droit international de la mer a fait l'objet d'interminables efforts de codification couvrant, avec des courtes interruptions, un demi-siècle, de la conférence de la Société des Nations de 1930 à la

conclusion de la troisième conférence des Nations Unies sur le droit de la mer en 1982. A la suite de ce processus, la communauté internationale se trouve maintenant dotée d'un instrument de base, d'un point de référence incontournable pour toute question de droit de la mer. Cet instrument est la convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982, entrée en vigueur en 1994. Elle est aujourd'hui obligatoire pour 168 Etats, y compris l'Union européenne et même les Etats qui n'y sont pas parties, comme notamment les Etats-Unis, s'y réfèrent régulièrement.

Mis à jour le 25 juillet 2018

[https://cedin.parisnanterre.fr/publications/traite-de-droit-international-de-la-mer-856870.kjsp?RH=cdrcedin\\_pub](https://cedin.parisnanterre.fr/publications/traite-de-droit-international-de-la-mer-856870.kjsp?RH=cdrcedin_pub)